EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLESSE

OBJET : Désignation représentant au sein de la CLECT

Le vingt-quatre septembre deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune de Clessé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Christine SOULARD, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2026

Présents : Christine SOULARD - Jean-Marie BIRTÈGUE - Nadia BLANCHARD - Mickaël AIGUILLON - Jacques PEROCHON - Claudie DESCOUT - Jérôme DECOUST - Sébastien QUINAULT - Eloïse GERMAIN - Madeline RAMBAUD - Cindy RABOUAM - Alexis CAILLERET - Estelle BENNOUARA - Jordan PILLET

Absente Excusée : Christine ROCHER

Secrétaire : Jérôme DECOUST

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C qui prévoit la création d'une CLETC entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, à fiscalité professionnelle unique, et ses communes membres. ;

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant ;

Cette commission est créée par le conseil communautaire qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes, chaque conseil municipal désignant au moins un représentant.

Après délibération, Mme Christine SOULARD est désignée pour représenter la Commune de Clessé à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour mois et an que-dessus
Publié ce jour
Certifié exécutoire

Le Maire :





Le Secrétaire de séance :

